



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 20 MAI 2009

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:15 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	Néant.
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

- ▶ Le collège tire un bilan positif du contrôle des bornes frontières qui fut pour la première fois ouvert à la population des communes de Roeser et Zoufftgen.
- ▶ La procédure d'enquête publique de la modification anticipée du PAG est lancée.
- ▶ La fin du chantier et la réouverture du CR159b Bivange-Roeser sont prévues pour la fin juillet 2009.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses (vote secret)

Mme Tizama Telou est nommée en remplacement de M. Gérard Grbic, démissionnaire.

2.2 Remplacement d'un membre à la commission des finances (vote secret)

M. Patrick Bintner est nommé en remplacement de M. Gérard Grbic, démissionnaire.

3.1 Acte notarié : échange

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne un échange avec MM. Jean-Pierre Rosen et Jean-Paul Rosen de fonds sis à Peppange. L'échange a lieu moyennant une soulte de 3.420,00 € en faveur de la commune.

3.2 Acte notarié : cession

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne la cession avec les époux Weyland-Keup d'un fonds sis à Berchem.

La cession est effectuée à titre gratuit et dans un but d'utilité publique, à savoir pour la création d'un chemin de liaison entre la maison des jeunes et le nouveau pavillon annexe de l'école de Bivange-Berchem.

4.1 Convention ASFT pour l'année 2009 relative à la Maison relais

La convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser détermine la gestion de la Maison relais de Roeser pour l'année 2009.

4.2 Convention ASFT pour l'année 2009 relative à la Maison des jeunes

La convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser détermine la gestion de la Maison des jeunes de Berchem pour l'année 2009.

5. Décision relative à la facturation des chèques-service accueil

Le 1^{er} mars 2009, le système "Chèque-Service Accueil" est entré en vigueur en application du règlement grand-ducal du 13 février 2009.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs particuliers du chèque-service les parents doivent y adhérer. L'adhésion est gratuite et valable une année ; elle doit être renouvelée annuellement. Or, un certain nombre de parents ont considéré que leur inscription à la maison relais effectuée sous l'ancien régime particulier communal continuait à être valable pour le nouveau régime. Ne disposant alors pas d'un contrat d'adhésion valable à partir du 1^{er} mars 2009 l'utilisation des services de la maison relais ont été facturés au tarif plein.

Afin d'exempter les administrés concernés du paiement du plein tarif du chèque-service, ceux-ci peuvent y adhérer rétroactivement au 1^{er} mars 2009.

6. Réaménagement de la cour de l'école de Crauthem - devis

Devis établi par le Réseau Objectif Plein Emploi	
Sous-total phases 1+2	110.615,91 €
Sous-total phase 3	24.713,63 €
Imprévus 10%	13.532,95 €
TVA 15%	22.329,37 €
Total général TTC	171.191,87 €

7. Budget 2009 - Modification budgétaire

La modification est opérée pour alimenter l'article budgétaire en vue de l'acquisition de trois défibrillateurs automatisés avec casier mural au prix total de 7.949,34 €.

- ▶ Article 3/0350/6170/001 : + 8.000,00 €

8.1 Compte de gestion de l'exercice 2006 : arrêté provisoire

Service ordinaire - résultat propre à l'exercice	- 97.677,43 €
Service extraordinaire - résultat propre à l'exercice	- 4.260.664,65 €
Résultat de l'exercice précédent	+ 947.805,63 €
Service ordinaire - résultat général	+ 850.128,20 €
Service extraordinaire - résultat général	- 4.260.664,65 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	+ 850.128,20 €
Résultat définitif	- 3.410.536,45 €

8.2 Compte administratif de l'exercice 2006 : arrêté provisoire

Boni du compte de 2005	947.805,63 €
Recettes ordinaires	11.838.052,58 €
Recettes extraordinaires	1.156.782,25 €
Total des recettes	13.942.640,46 €
Mali du compte de 2005	0,00 €
Dépenses ordinaires	11.935.730,01 €
Dépenses extraordinaires	5.417.446,90 €
Total des dépenses	17.353.176,91 €

Vote : 8 Oui ♦ 0 Non ♦ 3 Abstention(s)

9.1 Compte de gestion de l'exercice 2007 : arrêté provisoire

Service ordinaire - résultat propre à l'exercice	+ 2.051.127,56 €
Service extraordinaire - résultat propre à l'exercice	- 760.748,40 €
Service ordinaire - résultat de l'exercice précédent	+ 850.128,20 €
Service extraordinaire - résultat de l'exercice précédent	- 4.260.664,65 €
Service ordinaire - résultat général	+ 2.901.255,76 €
Service extraordinaire - résultat général	- 5.021.413,05 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	0,00 €
Service ordinaire - résultat définitif	+ 2.901.255,76 €
Service extraordinaire - résultat définitif	- 5.021.413,05 €

9.2 Compte administratif de l'exercice 2007 : arrêté provisoire

Boni du compte de 2005	850.128,20 €
Recettes ordinaires	13.268.141,12 €
Recettes extraordinaires	14.573.872,47 €

Total des recettes	18.692.141,79 €
Mali du compte de 2006	4.260.664,65 €
Dépenses ordinaires	11.217.013,56 €
Dépenses extraordinaires	5.334.620,87 €
Total des dépenses	20.812.299,08 €

Vote : 8 Oui ♦ 0 Non ♦ 3 Abstention(s)

10. Programme pluriannuel d'investissement pour la mandature 2006-2011 - Mise à jour

Le programme pluriannuel d'investissement pour la mandature 2006-2011 (PPIF 2006-2011) présente à partir de l'état des finances de la Commune de Roeser les possibilités de financement et nécessités d'investissement pour la période 2006-2011.

Son actualisation s'impose, d'une part, pour tenir compte de l'évolution des projets réalisés ou en cours de réalisation et, d'autre part, pour réorienter les investissements, soit en fonction des disponibilités et possibilités budgétaires, soit en fonction de nouvelles situations ou conditions nécessitant l'abandon de certains projets, la modification de l'échéancier de projets ou enfin l'inscription de nouveaux projets initialement non prévus.

Vote : 8 Oui ♦ 0 Non ♦ 3 Abstention(s)

11. Questions orales des conseillers

Néant.